



LES PRATIQUANTS D'ACTIVITÉS DE LOISIR DE PLEIN AIR EN MILIEU NATUREL ET LE DÉVELOPPEMENT MINIER

**Mémoire présenté par le
Conseil québécois du loisir**

**À la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et
des ressources naturelles**

**Dans le cadre de la consultation générale sur le projet
de « Loi n° 79 », Loi modifiant la Loi sur les mines**

Avril 2010

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR
4545, av. Pierre-De Coubertin, C. P. 1000, Succ. M
Montréal (Québec) H1V 3R2
Tél. : 514 252-3132
Télec : 514.252.3024
Site Internet : www.loisirquebec.com
Courriel : infocql@loisirquebec.com

Dans ce document, le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Il inclut le genre féminin de façon non discriminatoire chaque fois qu'il désigne des personnes.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
Loisir et milieu naturel	3
PREMIÈRE PARTIE	4
Le Conseil québécois du loisir	4
Les organismes nationaux de loisir	4
Les membres nationaux du Conseil québécois du loisir (CQL)	5
Le loisir en milieu naturel.....	6
<i>Une dimension importante de la qualité de vie des citoyens</i>	6
<i>Une importance économique indéniable</i>	6
<i>Des emplois sur tout le territoire</i>	6
<i>Un patrimoine d'infrastructure remarquable</i>	6
<i>Un potentiel de croissance</i>	6
DEUXIÈME PARTIE	7
<i>Une démarche prometteuse, mais à bonifier</i>	7
<i>Vers de multiples usages complémentaires et durables</i>	10
RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS	11

INTRODUCTION

Loisir et milieu naturel

Très sensibles à la valeur et à la richesse du milieu naturel, les organismes du réseau fédéré du loisir, par l'intermédiaire du Conseil québécois du loisir (CQL), soumettent ce mémoire afin d'attirer l'attention sur l'importance des activités de loisir en milieu naturel et sur les conflits d'usage potentiels avec l'industrie minière.

Nous rappelons que les organismes de loisir, dû à leur implication dans la mise en valeur, la préservation et la prise en charge d'activités et de services de loisir en lien avec le milieu naturel, sont des intervenants significatifs au niveau de l'occupation du territoire. Ils regroupent, de plus, des milliers de citoyens, utilisateurs de ces espaces naturels, dont une vaste partie est de propriété publique.

Dans ce document, nous représentons des regroupements d'organismes et de gens engagés, intéressés et passionnés pour leurs activités de loisir. Il n'est donc pas prétentieux de dire que nous exprimons le point de vue de citoyens qui veulent jouir de l'espace naturel public, mais qui, depuis longtemps, sont confrontés, dans leur pratique, à des conflits d'usage et à la dégradation du milieu et des paysages.

Nous félicitons le gouvernement du Québec d'entreprendre la modification de la Loi sur les mines afin de remédier à des lacunes soulevées par le Vérificateur général. La volonté politique de développer le territoire dans une logique de développement durable et intégré ne peut que réjouir les organismes de loisir qui, depuis toujours, défendent ce principe. Elle est d'autant prometteuse pour notre domaine qu'elle coïncide avec la démarche de concertation entreprise par le Conseil québécois du loisir et ses partenaires, en collaboration avec le Secrétariat au loisir et au sport du Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (MELS). Cette démarche donne suite à la réalisation de l'étude « Portrait et enjeux de développement des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air - mars 2008 ».

Soyez assuré que le milieu du loisir est sensible au futur économique du Québec, mais il considère, du même souffle, que les enjeux entourant l'exploitation minière sont larges et touchent l'ensemble des citoyens, incluant les adeptes du loisir et du tourisme.

Les commentaires exprimés dans ce mémoire respectent les valeurs défendues par le milieu du loisir de plein air.

PREMIÈRE PARTIE

Le Conseil québécois du loisir

Le CQL représente les organismes nationaux de loisir et appuie la concertation des intervenants du loisir. Il défend le droit aux loisirs pour tous et en favorise l'accessibilité. Son action en loisir et celle de ses membres contribuent au développement social, culturel et économique du Québec.

Le CQL est une confédération de réseaux constituée de 46 organismes nationaux de loisir et de leurs membres individuels et collectifs, expression de l'engagement de milliers de bénévoles. Les unités régionales de loisir et de sport ainsi que des organismes locaux et régionaux affinitaires sont également membres du Conseil.

Le Conseil soutient la concertation dans les domaines suivants : culturel, de plein air, scientifique, socio-éducatif et touristique ainsi qu'en matière d'économie sociale, d'action communautaire autonome, de bénévolat et de vie associative. Il est également responsable d'activités majeures dont le Forum québécois du loisir, le Congrès mondial du loisir Québec 2008 et le Réseau québécois de ressources en formation.

Les organismes nationaux de loisir

Les organismes nationaux de loisir (ONL) sont des partenaires reconnus par l'État québécois dans la réalisation de leur mission. Ces organismes répondent aux besoins de leurs membres, mais leurs actions bénéficient également à l'ensemble de la population québécoise.

Le MELS reconnaît aux ONL, dans le cadre de ses programmes, diverses expertises dont la régie, le développement et la promotion d'une pratique de qualité et sécuritaire, la formation et le perfectionnement, l'expérimentation, l'innovation et la recherche ainsi que la pérennisation et le développement des infrastructures collectives. Cette reconnaissance a pour objectifs de reconnaître leur contribution au sein de la société québécoise, de promouvoir l'engagement citoyen en loisir et de contribuer au maintien et au développement de ressources collectives accessibles, diversifiées et de qualité.

Chacun des ONL constitue une communauté ayant un fonctionnement autonome. Ce sont des regroupements d'adeptes et de sympathisants, des organismes d'action communautaire et d'économie sociale qui se donnent des moyens de mieux pratiquer leur activité, entre autres par la formation, la promotion, l'aménagement et la préservation des sites. Des études démontrent que leurs interventions contribuent à la popularité croissante du loisir et génèrent d'importantes retombées économiques auprès de l'industrie tant au niveau de la vente d'équipements que de la commercialisation de forfaits, de l'accroissement d'activités des producteurs que de l'augmentation générale de l'achalandage touristique dans les différentes régions.

Les actions des organismes nationaux de loisir ont aussi, au fil des ans, de façon discrète, mais constante, développé un goût du Québec auprès des citoyens et encouragé ceux-ci à s'approprier leurs richesses d'espaces naturels. Elles ont éduqué leurs membres au respect de l'environnement, ce qui était du développement durable avant l'heure. Elles ont ainsi contribué, en soutenant la pratique d'activités de plein air, à créer un remarquable patrimoine récréatif et naturel.

Les membres nationaux du Conseil québécois du loisir (CQL)

Alliance des chorales du Québec
Association des camps du Québec *
Association des cinémas parallèles du Québec
Association des jeunes ruraux du Québec *
Association québécoise des loisirs folkloriques
Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
Association québécoise pour le tourisme équestre et l'équitation de loisir (Québec à cheval) *
Cercles des jeunes naturalistes *
Conseil de développement du loisir scientifique
Créations etc...
Environnement JEUnesse *
Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) Mouvement des aînés du Québec
Fédération des agriculteurs du Québec
Fédération des associations musicales du Québec
Fédération des astronomes amateurs du Québec
Fédération des familles-souches du Québec
Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec
Fédération des sociétés d'histoire du Québec
Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec *
Fédération québécoise de camping et de caravaning *
Fédération québécoise de la marche *
Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade *
Fédération québécoise de philatélie
Fédération québécoise des activités subaquatiques *
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
Fédération québécoise des échecs
Fédération québécoise des jeux récréatifs
Fédération québécoise des sociétés de généalogie
Fédération québécoise du canot et du kayak *
Fédération québécoise du loisir en institution
Fédération québécoise du loisir littéraire
Fédération québécoise du scoutisme / Association des Scouts du Canada *
Fédération québécoise du théâtre amateur
Festivals et événements Québec
Jeunesse ouvrière chrétienne nationale
Kéroul, Tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte
Les Clubs 4-H du Québec inc. *
Mouvement québécois des vacances familiales *
Oxy-Jeunes
Radio amateur du Québec
Regroupement Québécois *
Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec – RIASQ
Société québécoise de spéléologie *
Vélo Québec association
Vieux Limoilou en fête

* Organismes dont les activités sont plus intimement liées à l'utilisation du milieu naturel.

Le loisir en milieu naturel

Une dimension importante de la qualité de vie des citoyens

- 3, 4 millions de Québécois (près d'un citoyen sur deux) pratiquent au moins une activité de loisir liée à la faune et à la nature².

Une importance économique indéniable

- 3 milliards de dollars de dépenses effectuées par les adeptes d'activités récréatives liées à la faune et à la nature¹;
- 1, 5 milliards de dollars en valeur ajoutée dans l'économie du Québec¹

Des emplois sur tout le territoire

- 32 100 emplois équivalents temps plein créés ou maintenus grâce aux activités récréatives liées à la faune et à la nature³;
- 818 millions de dollars versés en salaires pour ces emplois.

Un patrimoine d'infrastructures remarquables

- Plus de 8 900 km de réseaux pédestres;
- Près de 4 500 km de sentiers de raquette;
- Environ 3 000 km de sentiers équestres;
- Près de 6 300 km de pistes de ski de fond;
- 7 000 km de voies cyclables et environ 2 300 km de sentiers de vélo de montagne;
- Plus de 70 sites de plongée, 500 sites de spéléologie;
- 70 sites d'escalade de rocher et 210 d'escalade de glace⁴.
- 38200 kilomètres de voies canotables.

Auquel s'ajoutent les sites d'observation des oiseaux (ornithologie) et de la faune, les parcs et les autres lieux de pratique.

Un potentiel de croissance

Quelques exemples :

- La Fédération québécoise de la marche a enregistré, entre 2002 et 2007, une augmentation de plus de 30 % du nombre de kilomètres de sentiers et une croissance de 47 % de son membership entre 2000 et 2005⁵;
- À la lumière des Guides des parcours canotables au Québec, édités par la Fédération québécoise du canot et du kayak, le nombre de kilomètres des parcours a cru de 54 % entre 1982 et 2000⁶;
- La Fédération québécoise de camping et de caravaning enregistre une progression croissante de son membership d'environ 15 % par année depuis 1997⁷;
- En 20 ans, le nombre de clubs équestres au Québec a augmenté de plus de 500%⁸;
- Une croissance annuelle de 15 % du nombre d'adeptes de l'observation de la faune est prévue aux États-Unis au cours des prochaines années⁹.

² Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « La faune et la nature en chiffres », <http://mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/nature-chiffres.jsp> (consulté en mars 2008)

³ CQL, Portrait – Résumé exécutif – 01-08

⁴ CQL, Le loisir de plein air au Québec : Portrait et enjeux de développement des sentiers et des lieux de pratiques, Résumé 2008

⁵ Fédération québécoise de la marche, document interne et Répertoire des lieux de marche au Québec, 4^e édition (2002) et 6^e édition (2007)

⁶ Fédération québécoise du canot et du kayak, document interne et Guides des parcours canotables au Québec, éditions de 1982 et de 2000

⁷ Site Internet de la Fédération québécoise de camping et de caravaning, <http://www.fqcc.ca/camping-en-chiffre.php> (consulté en mars 2008)

⁸ Québec à cheval, document interne

DEUXIÈME PARTIE

Nos préoccupations concernant le projet de loi 79 sont évidemment en lien avec l'utilisation du patrimoine naturel. Tout en considérant l'évolution positive qui caractérise les réflexions sur l'exploitation minière, nous croyons qu'il est important, dans l'actuel projet de loi, de faire connaître notre position et nos intérêts afin d'assurer une cohabitation sereine et équitable, ainsi qu'un développement durable et intégré. Nous présentons donc quelques commentaires généraux sur les principales dispositions du projet de loi.

Une démarche prometteuse, mais à bonifier

Nous félicitons le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et plus largement le gouvernement du Québec pour les efforts récents en matière de développement durable et de préservation de l'environnement dans lesquels s'inscrivent les travaux concernant l'exploitation minière. Nous souscrivons ainsi aux obligations et contraintes imposées relativement à la restauration et la réhabilitation des mines. Nous considérons que le projet de loi constitue une avancée au niveau des garanties financières pour la restauration des sites miniers. Cependant, notre inquiétude se porte sur les sites miniers qui ont été abandonnés sans jamais être réhabilités. À cet effet, nous soutenons, comme d'autres, le partage de la responsabilité des coûts avec les entreprises minières. Sur le détail des autres modifications apportées au régime de protection environnementale applicable aux mines, nous laissons, tout en partageant plusieurs de leurs points de vue, nos collègues des milieux environnementalistes traiter des préoccupations de cette nature pour nous attarder aux aspects du loisir et récréotouristiques de l'utilisation de ce bien commun qu'est le milieu naturel. D'ailleurs, malgré l'importance des pratiques récréatives dans l'économie et la qualité de vie à l'échelle tant nationale, régionale que locale, la notion de loisir n'est que très peu évoquée, parmi les « autres utilisations du territoire ». Plutôt léger pour 3,4 millions d'« autres usagers » !

Le milieu naturel est certes indispensable à certaines activités économiques, mais il est aussi un facteur de qualité de vie. Dans une optique de développement durable, les espaces récréatifs de plein air existants et potentiels constituent un patrimoine qui nécessite donc d'être sauvegardé pour le bien-être des populations et maintenu accessible à ces dernières. *Dans cette perspective, nous nous inquiétons grandement de l'absence de mesures consacrées à la protection des paysages.*

Le territoire naturel québécois, c'est aussi une faune et une flore diversifiées qui permettent notamment des loisirs éducatifs (ornithologie, observation de la faune et de la flore). Il offre aussi des paysages remarquables et grandioses qui font la fierté de la population et constituent souvent un des éléments moteurs de l'industrie touristique comme en témoigne les citations suivantes, tirées d'un dépliant promotionnel de Tourisme Québec :

« Le Québec offre aux aventuriers ses grands espaces, ses hauts plateaux, ses forêts sans fin, sa toundra... »

Aux amoureux de la nature, il réserve l'intimité de ses sous-bois, ses cascades sauvages, ses montagnes vieilles comme le monde... »

La nature dans toute sa splendeur et à portée de vue! »

⁹ Chevrier, François G., Le tourisme et l'observation de la faune, <http://veilletourisme.ca/2006/12/03/le-tourisme-et-lobservation-de-la-faune/> (consulté en mars 2008)

C'est cette vision nationale que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune doit soutenir. Il doit encourager les Québécois à s'approprier le milieu naturel comme patrimoine collectif.

Dans le projet de loi, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune propose de créer un processus de consultation publique pour toutes nouvelles mines. Nous acquiesçons à cette volonté du Ministère parce que nous avons la conviction que le développement durable résulte également de l'acceptabilité sociale et de la capacité de multiples acteurs d'un territoire à s'impliquer dans le processus d'évaluation notamment ceux du milieu des loisirs de plein air.

Cependant, certains aspects nous préoccupent.

L'offre de services dans le domaine du loisir repose largement entre les mains d'organisations représentées majoritairement par des bénévoles. Ainsi, les intervenants en loisir risquent de ne pas pouvoir se faire entendre dans le cadre du processus de consultation pour trois raisons principales :

1. Plus de la moitié (55%) des adeptes de loisir proviennent de l'extérieur de leur lieu de pratique, à savoir d'une autre localité, d'une autre région. Puisque la consultation devra avoir lieu dans la région concernée par l'octroi d'un bail d'exploitation, il est fort probable qu'il soit difficile pour eux d'y participer.
2. Les réseaux locaux de loisir, sont gérés pour la plupart par des bénévoles. Ils ne sont donc pas nécessairement outillés pour défendre leurs points de vue face aux « leaders » économiques, politiques et autres.
3. Les organismes nationaux de loisir disposent de connaissances et ils peuvent contribuer au développement. Toutefois, ils ne pourront être présents, par manque de ressources humaines et financières, à tous les mécanismes de consultation.

Nous croyons que *la loi devrait notamment contenir des dispositions précises afin de s'assurer de la préservation des différents lieux et infrastructures de pratique de loisir de plein air en territoire public. À cet égard, nous encourageons le ministère à considérer les organisations œuvrant dans le domaine du loisir, notamment les organismes nationaux de loisirs, comme une source d'information privilégiée. Une place particulière devrait ainsi être réservée aux représentants de ce secteur au sein des processus de mise en place des exploitations minières.*

Par ailleurs, au sein de l'État québécois, aucune entité gouvernementale ne détient actuellement l'ensemble des pouvoirs nécessaires et des ressources requises pour assumer un « leadership » politique en loisir et tourisme de nature. Nous constatons plutôt que plusieurs entités assument différentes responsabilités qui ont des impacts majeurs sur le loisir, son accessibilité et son développement. *Il serait essentiel que l'État québécois consolide et supporte davantage le Secrétariat au loisir et au sport du MELS comme l'instance gouvernementale habilitée à identifier les orientations, à maintenir les canaux de communication, à animer la concertation des intervenants, à établir une planification intégrée et à faciliter la coopération entre les ministères.*

Nous demandons au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de participer activement à la concertation interministérielle instaurée par le Secrétariat au loisir et au sport du MELS dans le cadre de sa collaboration avec le Conseil québécois du loisir visant la mise en place d'une stratégie concertée quant au développement durable d'activités de loisir de plein air et de pérennisation des infrastructures collectives de loisir.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Claude Béchard indiquait d'ailleurs concernant la forêt des propos qui sont tout autant valables pour l'ensemble du territoire naturel :

« Nous devons redéfinir les rôles et les responsabilités de chacun pour assurer une gestion durable de la forêt. Nous devons créer de nouveaux lieux de partage pour que les différents usagers de la forêt ne soient plus en conflit, mais associés dans une vision commune de son aménagement. »

(Gouv. du Québec, Livre vert, La forêt, pour construire le Québec de demain, p.5.)

Résumé du Mécanisme de concertation sur les enjeux de pérennisation et de développement des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air

Résumé

MÉCANISME DE CONCERTATION sur les enjeux de pérennisation et de développement des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air

Ce mécanisme de concertation, tout comme le plan d'action concerté, découlent des travaux de recherche réalisés par le Conseil québécois du loisir (CQL) portant sur le portrait des enjeux liés à la pérennisation et au développement des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air (2007). Ce travail de recherche portait essentiellement sur les activités suivantes : -La randonnée pédestre, la marche hivernale et la raquette -Le ski de fond (loisir) ou de randonnée -La randonnée équestre - Le vélo de randonnée -Le vélo de montagne -Le canot et le kayak - La plongée sous-marine -La spéléologie -L'escalade de rocher et l'escalade de glace.

Les résultats de cette recherche ont été présentés aux intervenants du milieu du loisir de plein air à l'occasion d'un séminaire qui a eu lieu en février 2008. Il fut alors adopté une position commune. Un deuxième séminaire a eu lieu en mars 2009 au cours duquel le mécanisme de concertation a été convenu.

But du mécanisme de concertation

Développer et mettre en œuvre une stratégie et des actions afin d'assurer la pérennité et le développement des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air (LPA).

Objectifs du mécanisme de concertation

- Construire une concertation durable des acteurs du loisir de plein air et les mobiliser;
- Provoquer une concertation gouvernementale en matière de loisir de plein air, dans laquelle le MELS assurera le leadership conformément à sa mission;
- Développer une vision commune des orientations et des axes d'intervention;
- Proposer des actions concertées en réponse aux différents enjeux soulevés;
- Sensibiliser la population aux enjeux du loisir de plein air.

Composantes du mécanisme de concertation

L'approche proposée se veut souple et dynamique afin d'évoluer tout au long du processus. Ainsi, les partenaires associés au mécanisme de concertation pourront être redéfinis en cours de réalisation et adaptés aux différentes réalités selon le cheminement des projets.

Les composantes du mécanisme de concertation comprennent la Table de concertation des partenaires de loisir de plein air, les groupes de travail et une rencontre annuelle de tous les intervenants.

Le mécanisme de concertation est sous la responsabilité conjointe du CQL et du MELS. Pour sa part, le CQL est responsable de la coordination du mécanisme de concertation et de son côté, le MELS a la responsabilité de la concertation interministérielle.

1. Table de concertation des partenaires de loisir de plein air

La Table de concertation des partenaires de loisir de plein air a le mandat de : -Suivre les travaux des groupes de travail - Diffuser l'information dans leurs réseaux -Partager leurs expertises - Appuyer les interventions au besoin.

2. Groupes de travail

Les groupes de travail sont composés d'intervenants du milieu du loisir de plein air, de partenaires et, au besoin, des ministères concernés. Ils ont le mandat de convenir des actions communes, de développer des outils collectifs à partir de celles-ci et de favoriser la collaboration entre les organisations.

3. Rencontre annuelle

Une rencontre annuelle regroupera tous les partenaires qui participent au mécanisme de concertation, ainsi que d'autres partenaires potentiels intéressés par cette démarche. Cette rencontre sera notamment le lieu pour présenter le bilan annuel et les actions à venir.

Vers de multiples usages complémentaires et durables

Nous sommes conscients que l'exploitation minière constitue un créneau économique d'importance et porteur pour le développement du Québec. Cependant, nous nous soucions des conséquences du développement de nouveaux sites d'exploitation sur les espaces naturels récréatifs, particulièrement sur deux aspects.

Le premier concerne la possibilité d'exclure certaines zones du territoire utilisé à des fins récréatives par la population en raison de l'implantation de nouveaux sites d'exploitation. À cet effet, nous souhaitons que le Ministère et le gouvernement du Québec constatent l'importance du territoire de proximité dans la pratique du loisir de plein air. Les populations s'urbanisent de plus en plus et, pour un nombre grandissant de citoyens, le contact avec la nature s'amenuise. Par ailleurs, longtemps nous avons collectivement partagé le mythe d'un territoire grandiose ou spectaculaire, d'une nature sauvage presque sans fin et d'une forêt inépuisable. La situation fut en quelque sorte similaire avec l'accès au milieu naturel pour la pratique des activités de plein air, dont on prévoit d'ailleurs une popularité croissante pour les décennies à venir. Dans les faits, le « terrain de jeu » réel au Québec se rétrécit. Les sites accessibles spatialement et économiquement sont surchargés et il devient de plus en plus difficile d'accéder et de profiter de territoires naturels. Récemment, nous avons réalisé le « Portrait des enjeux de développement des sentiers et des lieux de pratique ». Cette étude exhaustive permet de prendre véritablement la mesure des obstacles au développement et à la pérennisation de ce potentiel du territoire.

Dans le cadre de la mise en valeur de l'ensemble des ressources du territoire, de la mise en place d'un réseau d'aires protégées, et afin d'éviter des conflits d'usage, *nous demandons au Ministère de participer à la mise en place d'un inventaire national des sites de pratique de loisir de plein air et de dégager de nouvelles ressources afin d'y parvenir. Nous demandons également que le Ministère oblige minimalement les sociétés minières à relocaliser adéquatement un site de pratique récréative lorsque celui-ci doit être supprimé pour des raisons d'exploitation minière.*

L'autre aspect qui nous inquiète est la volonté du Ministère de rendre disponible le territoire québécois à l'exploitation de l'uranium. Pour des raisons écologiques, sociales et économiques, le milieu du loisir s'interroge sur la mise en place de ces zones d'exploitation, de leur proximité avec des aires récréatives de plein air et bien évidemment de leurs impacts sur la santé et l'environnement. Du point de vue écologique, nous laisserons à nos collègues environnementalistes le soin d'exposer les risques associés à ce choix, mais nous sommes d'avis qu'il y a matière à s'inquiéter et à pousser plus loin l'étude de ces risques. Du point de vue social, c'est l'accessibilité au territoire naturel, aux sentiers et aux lieux de pratique de loisir de plein air qui est mise en danger. En effet, il est probable que ces zones intensives se trouveront à proximité des lieux de transformation, lesquels pour la plupart sont près des zones habitées, c'est-à-dire des lieux de résidence des adeptes de loisir.

Compte tenu de l'importance sociale et économique du milieu du loisir, compte tenu aussi de la nécessité pour les pratiquants du loisir de l'accès au territoire naturel, il est clair que tout projet de loi concernant le milieu naturel, dans ce cas-ci les mines, peut avoir un impact significatif sur la pratique du loisir, notamment de plein air. Nous nous devons donc, au nom de nos membres, des membres de ces réseaux et des adeptes de plein air, de partager nos préoccupations, afin d'assurer que les loisirs pratiqués en milieu naturel occupent une place correspondant à leur apport culturel, social et économique dans l'occupation et le développement du territoire québécois, et que leur potentiel soit véritablement pris en compte lorsqu'il s'agit d'autoriser l'établissement d'une mine selon les modes d'exploitation retenus.

RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS

En résumé, nous demandons :

- Que le projet de Loi n°79 modifiant la Loi sur les mines intègre des mesures consacrées à la protection des paysages;
- Que projet de Loi n°79 modifiant la Loi sur les mines contienne des dispositions précises afin d'assurer la préservation des différents lieux et infrastructures de pratique de loisir de plein air en territoire public, et que le MRNF considère, à cet égard, les organisations œuvrant dans le domaine du loisir, notamment les ONL, comme une source d'informations privilégiée;
- Que le MRNF oblige minimalement les sociétés minières à relocaliser adéquatement un site de pratique récréative lorsque celui-ci doit être supprimé pour des raisons d'exploitation minière;
- Que le MRNF participe activement à la concertation interministérielle instaurée par le Secrétariat au loisir et au sport du MELS dans le cadre de sa collaboration avec le CQL visant la mise en place d'une stratégie concertée quant au développement durable d'activités de loisir de plein air et de pérennisation des infrastructures collectives de loisir;
- Que le MRNF participe à la mise en place d'un inventaire national des sites de pratique de loisir de plein air et de dégager de nouvelles ressources afin d'y parvenir;
- Que le MRNF pousse plus loin l'étude des risques liés à l'exploitation d'uranium, à la proximité des sites d'exploitation et de transformation par rapport aux lieux de résidence ou d'usage de la population.